



HAL
open science

[Compte-rendu] **Humanités environnementales.**
Enquêtes et contre-enquêtes. Guillaume Blanc, Élise
Demeulenaere and Wolf Feuerhahn, eds
Ève Bureau-Point

► **To cite this version:**

Ève Bureau-Point. [Compte-rendu] Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes. Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere and Wolf Feuerhahn, eds. L'Homme - Revue française d'anthropologie, 2018, pp.227-228. 10.4000/lhomme.32046 . hal-02118172

HAL Id: hal-02118172

<https://hal.science/hal-02118172>

Submitted on 2 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

227-228 | 2018

Varia

Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere & Wolf
Feuerhahn, eds, *Humanités environnementales.*
Enquêtes et contre-enquêtes

Paris, Publ. de la Sorbonne, 2017, 350 p., bibl., index, fig. (« Homme et société » 55 ; « Histoire environnementale » 2).

Ève Bureau-Point



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/32870>

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2018

Pagination : 274-278

ISBN : 978-2-7132-2735-6

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Ève Bureau-Point, « Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere & Wolf Feuerhahn, eds, *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes* », *L'Homme* [En ligne], 227-228 | 2018, mis en ligne le 01 octobre 2018, consulté le 23 janvier 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/32870>

Ce document a été généré automatiquement le 23 janvier 2019.

© École des hautes études en sciences sociales

Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere & Wolf Feuerhahn, eds, *Humanités environnementales.* *Enquêtes et contre-enquêtes*

Paris, Publ. de la Sorbonne, 2017, 350 p., bibl., index, fig. (« Homme et société » 55 ; « Histoire environnementale » 2).

Ève Bureau-Point

RÉFÉRENCE

Guillaume Blanc, Élise Demeulenaere & Wolf Feuerhahn, eds, *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 2017, 350 p., bibl., index, fig. (« Homme et société » 55 ; « Histoire environnementale » 2).

- 1 Cet ouvrage présente un premier état des lieux en langue française du domaine des humanités environnementales, qui est en plein essor sur le plan scientifique et international depuis son émergence au début des années 2000. Des revues, des instituts, des plateformes internet, des sociétés savantes, des cursus de formation spécialisés se créent, renforçant ainsi la matérialité de ce nouveau label, ou « méta-discipline » pour reprendre la formule de ses promoteurs. Si, comme le souligne Gregory Quenet dans le livre, la définition des humanités environnementales est longtemps restée floue, les textes rassemblés ici permettent une délimitation plus claire de ses contours, même si ce domaine demeure en cours d'élaboration. Les auteurs rappellent la paternité anglo-saxonne des humanités environnementales, sans pour autant les attribuer à une personne en particulier tant la notion a émergé en plusieurs endroits au même moment. Ils s'entendent sur le fait que ses fondements reposent sur des transformations épistémologiques et méthodologiques dans la manière d'étudier les relations de l'homme avec l'environnement.

- 2 Sur le plan épistémologique, les chercheurs se revendiquant de ces humanités veulent entériner une rupture avec une perception de la nature dominante en Occident, où l'homme est pensé comme extérieur, maître et possesseur de la nature (adage cartésien), ainsi que « par ce qu'il a su surmonter de naturel en lui »¹. Pour les chercheurs des humanités environnementales, cette séparation nature/culture relevant d'une conception anthropocentrée de la nature a généré des effets délétères sur l'environnement en niant la responsabilité de l'homme dans l'amplification de la crise écologique. Le domaine des humanités environnementales s'appuie sur un recadrage épistémologique qui tient compte de l'interpénétration entre l'homme et la nature, et du fait que l'un et l'autre sont des forces agissantes, dans l'optique d'améliorer la compréhension des changements environnementaux et climatiques.
- 3 Sur le plan méthodologique, ce domaine d'études souligne une démarche engagée « en faveur de la prise de conscience environnementaliste, tout en exerçant une réflexivité critique sur les arguments écologiques » (p. 265). Puis, comme le laisse entendre la notion d'« humanité », synonyme dans ce contexte de « sciences humaines », il s'agit de promouvoir et mettre en pratique l'interdisciplinarité, le principe étant que le regard conjoint des différentes disciplines des sciences humaines et sociales (SHS) s'impose pour comprendre la crise environnementale. Partant du principe que les sciences de la nature ne sont pas suffisantes pour appréhender la question, ce domaine des humanités environnementales vient bouleverser les partages disciplinaires tout en ouvrant en même temps un dialogue avec elles.
- 4 Les contributeurs du présent ouvrage, qui relève de l'histoire des sciences, rapportent la manière dont les disciplines des sciences humaines et sociales se saisissent des relations homme/environnement au XX^e siècle, en rendant compte des initiatives scientifiques se rapprochant plus ou moins de l'approche épistémologique et méthodologique propre aux humanités environnementales. Ils ne s'identifient pas clairement à ce domaine d'études, mais analysent avec une posture critique son émergence, ses significations, ses équivalents. Le contexte institutionnel et politique de la recherche en sciences sociales sur l'environnement en France est présenté de manière fouillée, tout en abordant en filigrane les échanges scientifiques produits avec l'international, permettant ainsi de comprendre les humanités environnementales au-delà de l'Hexagone. Si l'interdisciplinarité est au cœur de ce label, les coordinateurs ont choisi de juxtaposer des articles de neuf disciplines des SHS (histoire, anthropologie, géographie, philosophie, science politique, économie, sociologie, droit, littérature), qui décrivent l'histoire de la recherche sur les relations homme/environnement dans leurs domaines respectifs. Ce choix est effectué pour refléter le poids des logiques disciplinaires et résulte également d'un intérêt heuristique : c'est « par cette entrée disciplinaire que l'on peut saisir le plus finement ce qui fait débat » précisent-ils dans leur introduction (p. 14).
- 5 Avant d'entrer dans les biographies des relations homme/environnement dans chacune de ces disciplines, l'historien Wolf Feuerhahn propose une déconstruction des notions-phares utilisées dans les discours sur les transformations de l'environnement. Il précise que les promoteurs des humanités environnementales sont attentifs aux discours sur la nature et à l'influence des mots sur les transformations de l'environnement. Il présente une généalogie des notions de milieu et d'*Umwelt* qui ont précédé celles d'environnement et de nature (chap. I). Il montre qu'avant que la notion d'environnement ne s'institutionnalise dans les années 1970, le sens de ces différents concepts variait d'un contexte politique et savant à l'autre, et d'une période à l'autre. *In fine*, le sens qui s'est

largement imposé de cette notion d'environnement conduit à assimiler celui-ci au milieu géographique, avec une forte connotation naturaliste, tandis que la notion de nature s'est développée dans les sciences humaines et sociales pour « lutter contre le scientisme des approches dominantes des faits sociaux » (p. 39).

- 6 L'anthropologue Élise Demeulenaere ré-ouvre l'enquête sur les différents courants de la discipline anthropologique qui se sont intéressés, en France depuis les années 1970, aux rapports des sociétés avec leur environnement. Elle insiste sur le fait que le « tournant ontologique » que connaît l'anthropologie depuis les années 2010 n'est autre que « la prise de conscience de profonds biais ethnocentriques que le recours à des catégories philosophiques occidentales faisait peser sur les analyses » (p. 70). En décrivant les contributions des chercheurs issus des courants de l'écologie culturelle, de l'ethnoscience, de l'ethno-écologie, elle rappelle que l'élargissement des frontières de l'anthropologie aux non-humains (p. 45) n'a pas démarré avec l'anthropologie de la nature de Philippe Descola. La prise en compte d'objets et interactions qui vont bien au-delà de l'anthropos était déjà d'actualité dans les courants précédant l'anthropologie de la nature. L'auteure précise que ce sont les efforts pour « se débarrasser d'un vocabulaire porteur de préjugés » (p. 71) qui se sont intensifiés. À cette anthropologie de la nature qui reconnaît un rôle d'« actant » à l'environnement s'ajoute l'émergence timide de l'anthropologie de l'environnement, un courant où les recherches devraient s'intensifier « tant le rapport des sociétés à leur milieu est tout sauf indépendant des politiques et discours environnementaux » (p. 72). Le concept d'humanités environnementales brille par son absence dans cette contribution, probablement pour marquer une distance critique. L'auteure montre ainsi, qu'en France, les réflexions épistémologiques et méthodologiques propres à ce label traversent la discipline anthropologique sans pour autant s'y référer.
- 7 L'historien Guillaume Blanc propose, quant à lui, une approche transnationale de l'histoire environnementale, première discipline des SHS à avoir donné une place majeure aux enjeux environnementaux dans l'analyse des dynamiques sociales. Née aux États-Unis dans les années 1970 alors que l'environnement devenait un objet social, l'histoire environnementale s'est institutionnalisée à partir des travaux pionniers de Roderick Nash et John Opie, autour de trois axes tenant compte des dimensions politiques, symboliques et écologiques de l'environnement. À la fin des années 1980, l'histoire environnementale états-unienne commence à être critiquée, notamment par le mouvement indien des *subaltern studies* et par des recherches en Grande-Bretagne. L'auteur décrit le mouvement d'internationalisation de l'histoire environnementale en revenant, à plusieurs moments-clés, sur les auteurs ayant joué un rôle majeur dans ce mouvement sur les différents continents, ainsi que sur leurs objets de recherche respectifs. L'article s'achève sur un recadrage de ce qu'est l'histoire environnementale aujourd'hui², en faisant un zoom sur la constitution de ce champ en France.
- 8 Catherine Larrère présente la contribution de la philosophie de l'environnement à l'étude de la crise environnementale, en précisant que ce courant s'est constitué à partir du développement de l'éthique environnementale à la fin des années 1970. La philosophie de l'environnement, qui interroge les implications morales de l'écologie, s'est vue aussi traversée par différentes approches des relations homme/environnement. L'auteure rappelle le rapport étroit entre éthiques environnementales et écologie scientifique, et expose la diversité des réactions provoquées, dans la réflexion morale, par le changement de paradigme qui a marqué le passage, en écologie, de la conception des équilibres

naturels à celle des perturbations. Là aussi la théorie des équilibres, qui présuppose une extériorité radicale de l'homme à la nature, défendue par Donald Worster et J. Baird Callicott, a été abandonnée pour un « biocentrisme » (fait d'accorder une valeur égale à toutes les entités vivantes individuelles) ou un « écocentrisme » (fait d'accorder de l'importance aux interactions entre les vivants et leur milieu), reconnaissant tous les deux une place aux hommes dans la communauté « biotique ». Ce courant en est ainsi venu à ne plus témoigner de considération morale aux hommes uniquement, mais à tout ce qui vit.

- 9 Du côté de la géographie, Christian A. Kull et Simon P. J. Batterbury rappellent que la question des impacts de l'humanité sur l'environnement a pour origine l'Antiquité, mais que la discipline a elle aussi été frappée par le tournant environnemental. Alors que la géographie s'est longtemps focalisée sur l'environnement physique, elle s'est en effet progressivement intéressée aux changements environnementaux. Le sous-domaine de la *political ecology*, critique et engagé, a joué un rôle majeur ces dernières années, en établissant un lien entre crise capitaliste et environnement. Cette contribution présente à son tour les débats épistémologiques et les concurrences institutionnelles qui ont traversé la discipline, en évoquant à la fois la géographie anglophone et les tendances de la géographie en France. Les auteurs soulignent le passage d'une « géographie de l'environnement » à une « géographie environnementale ».
- 10 Selon Lionel Charles, Bernard Kalaora et Chloé Vlassopoulos, la sociologie de l'environnement ne s'est pas développée de façon autonome, mais à l'initiative de demandes sociales (appels d'offres du ministère de l'Environnement, de l'ANSES³,...). Les auteurs situent son institutionnalisation dans les années 1980 aux États-Unis, et vers la fin des années 2000 en France, bien après l'émergence de la question environnementale dans la société. Dans l'Hexagone, ce courant s'est constitué dans le prolongement de la sociologie du monde rural et de la sociologie des risques. En raison de la multiplicité des composantes de la problématique environnementale, il est décrit comme « éclaté », sans problématisation claire de la notion d'environnement. Mais, d'après les autres biographies disciplinaires des humanités environnementales de cet ouvrage, ce constat ne se limite pas à la sociologie.
- 11 La littérature s'est également approprié la question de l'environnement à travers une approche nommée « écocritique », qui a émergé, elle aussi, dans la communauté anglo-saxonne. Le livre de Lawrence Buell, *The Environmental Imagination*⁴, est considéré comme l'ouvrage pionnier dans le monde des lettres américaines. Pour Stéphanie Posthumus, cette approche s'inspire des essais d'auteurs tels que Henry David Thoreau, illustrant « un nouveau réalisme qui rapproche le lecteur et le monde naturel » (cité p. 162). Hors du monde anglophone, l'écocritique a peiné à s'établir, tant ce courant a été associé à des préoccupations américaines. Dans le monde francophone, l'écopoétique s'est développée avec des acceptions différentes du terme « éco ». Puis l'écocritique s'est bâtie progressivement en France, sans parvenir à définir un cadre théorique et méthodologique unifié. L'auteure de cet article propose de développer une écocritique francophone tenant compte des différences culturelles dans la manière d'appréhender la nature et l'environnement, une approche dite écoculturelle « qui vise à comprendre la manière dont chaque texte littéraire peut subvertir, reprendre, critiquer les idées reçues sur la nature et l'environnement » (p. 179).
- 12 La *green political theory*, ou « théorie politique verte », renvoie au départ à un courant informel de politistes engagés en faveur de la crise environnementale, au sein d'une

discipline (les sciences politiques) restée longtemps « méfiante à l'égard des considérations écologiques » (p. 183). Matérialisé à travers des réseaux de politistes ayant un corpus de références partagées, ce courant disciplinaire s'intéresse à « la place de l'écologisme dans le paysage des pensées politiques contemporaines » (*id.*). Il s'est construit à partir du constat suivant : « certes, les démocraties contemporaines font aujourd'hui preuve d'une inquiétante incapacité à enrayer le désastre écologique global, mais par ailleurs il existe des pistes théoriques et politiques pour rendre ces démocraties plus vertes ou plus écologiques »⁵. En légitimant la question écologique dans le champ de la théorie politique classique, la théorie politique verte traduit un engagement épistémologique. Puis, en faisant des propositions concrètes, elle témoigne également d'un engagement politique. L'inscription dans le domaine des humanités environnementales se concrétise, dans ce courant, par un dialogue entre les communautés politiques et scientifiques, ainsi qu'avec les autres disciplines des sciences humaines et sociales.

- 13 Valérie Boisvert présente le courant de l'économie écologique, apparu au début des années 1980 en réaction à une vision de l'économie dominante qui prêtait davantage attention « aux ressources de l'économie qu'à l'économie des ressources » (p. 202), tout en affirmant la possibilité d'une croissance continue. L'économie écologique se développe dans une « perspective de plaidoyer pour la conservation de la nature » (p. 203). Pour l'auteure, ce courant va bien au-delà de la discipline : il s'agit d'un projet plus large, « inter- voire transdisciplinaire, postmoderne, d'appréhension des relations entre économie et environnement » (p. 228), qui est également mobilisé par des auteurs d'autres disciplines acculturés à l'économie.
- 14 Meryem Deffairi retrace l'histoire du droit de l'environnement, de son émergence dans les années 1960 à nos jours. Elle rappelle, en premier lieu, le savoir interdisciplinaire qui est à l'origine de la définition de l'environnement et de ses composantes dans le contexte du droit, avec l'écologie et l'éthique comme sources d'inspiration dominantes. Les concepts dans ce domaine sont décrits comme évolutifs, comme l'illustrent les notions de « protection de la nature », de « protection de l'environnement », puis de « développement durable » qui se sont succédé au sein de la discipline. Le concept de développement durable actuellement prédominant témoigne, par exemple, d'une prise en compte plus large de celui d'environnement dans le droit, dans la mesure où il prend en considération des facteurs externes tels que le développement économique et social. Bien que le droit « sans prise sur le monde naturel soit révolu » (p. 234), d'après l'auteure le droit de l'environnement rencontre des difficultés théoriques depuis ses débuts pour convenir d'une définition juridique de l'environnement. La finalité protectrice fait consensus, cependant le contenu de l'objet protégé n'est pas strictement arrêté. Une ligne de démarcation sépare ceux (minoritaires) qui considèrent l'environnement comme un « sujet de droit » et ceux qui défendent le contraire, partant du principe que ces droits résultent d'un choix éthique des êtres humains (comme il ne peut se passer de la médiation de l'homme, l'environnement ne peut être qualifié de « sujet de droit »). Pour Meryem Deffairi, la fonction économique de l'environnement dans les contrées occidentales le rend difficilement détachable du statut de chose ou de bien, contrairement à certains contextes étrangers (Équateur, Bolivie) où d'autres ontologies sont admises et où les législations reconnaissent la nature comme un « sujet de droit ».

NOTES

1. Cf. Philippe Descola, « Leçon inaugurale prononcée le 29 mars 2001 au Collège de France » [<http://www.college-de-france.fr/site/philippe-descola/inaugural-lecture-2000-2001.htm>], et publiée sous le titre « L'anthropologie de la nature », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2002, 57 (1) : 9-25 [https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_2002_num_57_1_280024] ; cité p. 44.
2. Après avoir abandonné la thèse du déclin et adopté les questionnements de l'anthropologie, de la sociologie et de l'histoire des sciences, l'histoire environnementale s'intéresse à l'imbrication du culturel et du naturel.
3. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
4. Lawrence Buell, *The Environmental Imagination. Thoreau, Nature Writing, and the Formation of American Culture*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press, 1995.
5. Cf. Graham Smith, *Deliberative Democracy and the Environment*, Abingdon-New York, Routledge, 2003 ; cité p. 185.